



Problème avec mon huissier

Par **CHRIS2117**, le **19/06/2014** à **19:39**

bonjour,

J'ai fait appel à un huissier pour des pensions alimentaire non versés depuis 2010/2011.

J'ai obtenu l'aide juridictionnelle à 100%

Et je viens juste de recevoir il y a quelques jours le compte rendu de celui-ci. 2014

Toutes les sommes qu'il a pu saisir sont parti dans ses honoraires?! et ceci au centime prêt?!
et moi je n'ai eu que 180€

Depuis toutes ces années je n'ai pas été informé de ses actes des frais qu'il serait susceptible de me prendre d'ailleurs pour moi il n'était pas question que je verse un centime vu que j'avais l'aide juridictionnelle à 100% je suis dégoutée et cherche à comprendre?

Es qu'il a le droit de s'allouer les sommes qu'il a pu saisir pour se payer?

Je me rends compte que je n'ai rien obtenu de ces services de recouvrement (mais que lui à bien su prendre de l'argent pour son propre compte) mais moi je n'ai rien eu en plus à aujourd'hui je vais devoir reprendre un huissier pour faire valoir ma pension compensatoire que je ne perçois toujours pas depuis le début d'année?! mais j'ai aucune confiance les mois passent les montant deviennent de plus-en-plus gros et moi je n'ai rien pour vivre que dois-je faire? MERCI DE BIEN VOULOIR ME REPONDRE

Cordialement Chris